

Washington, le 6 novembre 1980

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 20 octobre 1980 par laquelle vous proposez que l'Accord du 14 mai 1971 entre nos deux Gouvernements relatif à un programme commun dans le domaine de la télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs (ERTS, maintenant LANDSAT), tel que prorogé et modifié par l'échange de notes des 19 et 22 mars 1976, soit prorogé jusqu'au 30 septembre 1983, sujet à dénonciation par préavis écrit de six mois donné par l'un des deux Gouvernements à l'autre.

Votre proposition agréée au Gouvernement du Canada. J'ai, par conséquent, l'honneur de vous confirmer que votre Note et la présente réponse, qui fait également foi en français et anglais, constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur, avec effet à partir du 14 mai 1980, à la date de ma présente réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

P.M. TOWE  
*L'Ambassadeur*

L'Honorable Edmund S. Muskie,  
Le Secrétaire d'État,  
Washington, D.C.